L'ÉTAT DES GRANDS LACS 2005



QUEL EST L'ÉTAT DES FORÊTS DES GRANDS LACS?

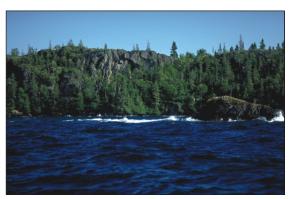
La superficie totale des forêts de la région des Grands Lacs s'est accrue au cours des dernières décennies et recouvre maintenant 51 p. cent de la superficie de la région. Toutefois, l'urbanisation, la construction de résidences secondaires ou de vacances, les pratiques et actions des propriétaires qui nuisent à la durabilité des ressources et l'utilisation accrue à des fins récréatives constituent actuellement des pressions clés ayant une incidence sur les ressources forestières.

La superficie totale des forêts de la région des Grands Lacs s'est accrue au cours des dernières décennies. On associe l'accroissement de la superficie forestière à des incidences positives sur la qualité et la quantité de l'eau.

En 2002, la contribution de l'industrie des produits forestiers à l'économie des États des Grands Lacs comprenait l'emploi de plus de 503 000 personnes, une masse salariale annuelle dépassant les 18,5 milliards de dollars et la production de biens évalués à plus de 71,4 milliards de dollars.

Les enjeux

 Une incertitude subsiste quant à la superficie des terres du bassin devant être boisée ainsi qu'à la superficie devant être occupée par chaque type forestier.



Parc national Isle Royale, lac Supérieur. Photo: *U.S. Environmental Protection Agency, Great Lakes National Program Office*.

Les indicateurs

Trois indicateurs évaluent l'étendue, la composition et la structure des forêts de la région des Grands Lacs. Ces indicateurs mesurent la capacité et la rapidité des forêts à exécuter les fonctions écologiques essentielles à la protection de l'intégrité du bassin hydrographique.

Un indicateur évalue l'étendue de la superficie par type forestier relativement à la superficie boisée totale du

bassin des Grands Lacs, puisque l'étendue et la couverture forestière sont des indicateurs de la santé du bassin. Un deuxième indicateur résume la structure des forêts selon la classe d'âge et les structures végétatives présumées (diamètre et hauteur de la végétation), comme beaucoup de processus écologiques et d'espèces fauniques sont associés aux structures végétatives. Un troisième indicateur résume l'étendue forestière par type dans une catégorie d'aire protégée, tel que défini par l'Union mondiale pour la nature ou autre système de classification. Le statut d'aire protégée assure que certaines terres publiques désignées demeurent boisées et ceci est indicatif de la valeur accordée par la société à la préservation de la forêt.

L'évaluation

Les forêts recouvrent 27,8 millions d'hectares, soit environ la moitié (51 p. cent) des terres du bassin des Grands Lacs. La partie américaine du bassin renferme 14,8 millions d'hectares de forêts (47 p. cent du bassin américain), tandis que la partie canadienne en contient 13,0 millions d'hectares (57 p. cent du bassin canadien).

Le type forestier le plus répandu est composé d'érables, de hêtres et de bouleaux, représentant 7,6 millions d'hectares, soit 27 p. cent de toute la superficie boisée du bassin. Les forêts de trembles et de bouleaux constituent le deuxième plus important type forestier, couvrant 6.5 millions d'hectares, soit 23 p. cent du total. Parmi les autres essences principales, notons les forêts d'épinettes et de sapin (5,0 millions d'hectares ou 18 p. cent de toute la superficie boisée) et les forêts de pins blancs, rouges et gris (2,7 millions d'hectares ou 10 p. cent de toute la superficie boisée). À l'échelle du bassin, les classes d'âge de 41 à 60 ans et de 61 à 80 ans sont dominantes et représentent ensemble 53 p. cent de toute la superficie boisée. Les forêts de moins de 40 ans représentent 23 p. cent, tandis que les forêts des classes d'âge de 100 ans et plus représentent 9 p. cent de toute la superficie boisée.

Dans la partie américaine du bassin, 3,5 p. cent des terres boisées, soit 517 000 hectares, sont situées dans des aires

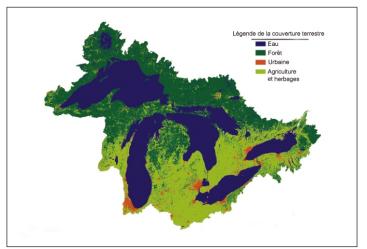
QUEL EST L'ÉTAT DES FORÊTS DES GRANDS LACS?

protégées. Chez les principaux types forestiers, 5,4 p. cent de forêts d'érables, de hêtres et de bouleaux (308 000 hectares), 2,7 p. cent de forêts de trembles et de bouleaux (73 000 hectares), 4,4 p. cent de forêts d'épinettes et de sapins (79 000 hectares) et 0,6 p. cent de forêts de pins blancs, rouges et gris (7 000 hectares) sont considérées comme étant protégées. La catégorie « autres résineux » bénéficie du plus fort taux de protection, alors que 7,7 p. cent ou 12 000 de ses 157 000 hectares sont protégées contre l'exploitation.

Dans la partie canadienne du bassin, 10,8 p. cent de la superficie boisée, soit 1,4 million d'hectares, est protégée. Les taux de protection varient de 9,2 p. cent pour les forêts d'érables, de hêtres et de bouleaux (172 000 hectares) et de 10,7 p. cent pour les forêts d'épinettes et de sapins (340 000 hectares), à 12,7 p. cent pour les forêts de pins blancs, rouges et gris (191 000 hectares) et 13,0 p. cent pour les forêts de trembles et de bouleaux (490 000 hectares). La catégorie « chênes et pins » bénéficie du taux de protection le plus élevé, alors que 22,5 p. cent, ou 20 000 de ses 90 000 hectares, sont protégés.

Mesures en cours

Le bassin des Grands Lacs contient un mélange de terres publiques et privées. Les plans de gestion forestière tribaux, d'État, provinciaux et fédéraux préconisent diverses lignes directrices sur la gestion. Les programmes forestiers du *U.S. Department of Agriculture Forest Service*, des États et d'intérêts privés encouragent l'intendance sur les terres privées, tout comme la certification des



Types et répartition de la couverture des terres dans le bassin des Grands Lacs au cours des années 1990. Source : rapport sur l'*État des Grands Lacs* 2005.

propriétés corporatives et non industrielles.

Les terres boisées du bassin peuvent être inscrites à des programmes de certification d'exploitation forestière durable tels ceux de la Sustainable Forestry Initiative (SFI), du Forest Stewardship Council et de CSA International. Plus de 14 millions d'acres aux États-Unis et plus de huit millions d'acres au Canada sont inscrits au programme de la SFI. La SFI est un système complet de principes, d'objectifs et de mesures de rendement élaboré par des experts-forestiers, des conservationnistes et des scientifiques et qui allie la croissance et la récolte perpétuelles de quelques essences d'arbres à la protection de la faune, des végétaux, du sol et de la qualité de l'eau. Le programme exige que les participants gèrent la qualité et la répartition des habitats fauniques et qu'ils contribuent à la conservation de la diversité biologique par la mise en œuvre de mesures, tant pour les peuplements que les paysages, propres à promouvoir la diversité des habitats et la conservation des végétaux et animaux de la forêt, y compris la faune aquatique.

Mesures à prendre

L'urbanisation, la construction de résidences saisonnières et l'utilisation accrue à des fins récréatives, entraînées en partie par le souhait d'une population vieillissante et plus affluente de passer du temps près de milieux naturels, figurent parmi les pressions générales exercées sur les ressources forestières partout au pays. Les discussions entre intervenants seront fondamentales à l'identification des pressions et des répercussions sur la gestion qui sont particulières aux forêts du bassin des Grands Lacs, et permettront d'élaborer des stratégies de gestion durable des forêts.

Information complémentaire

Pour plus d'information sur les forêts des Grands Lacs, veuillez consulter le rapport sur l'*État des Grands Lacs* **2005** ou les autres documents de référence sur les Grands Lacs que vous trouverez à <u>www.binational.net</u>.

